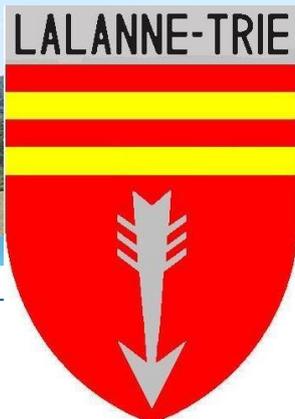


Lalanne-Trie



- ✓ Eclairage public
- ✓ Cinéma
- ✓ Travaux d'enfouissement
- ✓ Composteur du cimetière
- ✓ Fête locale
- ✓ Recensement des armes civiles
- ✓ Association « La Peyrère »
- ✓ Association « La Coustète »
- ✓ Cérémonie des vœux
- ✓ Le mot de la Commission administrative

Bulletin municipal du 17 décembre 2022

TOUTE L'ACTU

Eclairage public :

Comme vous avez pu le constater, l'éclairage public de la commune est éteint de minuit à 6h00 du matin. Cette décision a été prise par le Conseil municipal dans un but d'économie en cette période d'inflation galopante de l'énergie. Pendant la période de coupure, nous vous demandons la plus grande vigilance et prudence, que vous circuliez à pied, en vélo, en voiture ou autre, surtout en période hivernale. En outre, nous réfléchissons à un passage en led qui permettrait de faire des économies supplémentaires.



Cinéma :

Le Lalano fait une pause du jeudi 22 décembre 2022 inclus au mardi 27 décembre 2022 et du jeudi 29 décembre 2022 au lundi 02 janvier 2023 inclus. Retrouver le programme sous : <https://ljalano.fr/> et <https://lalanne-trie.fr/>

Travaux d'enfouissement :

Des travaux d'enfouissement des réseaux d'électricité, de téléphone et de la fibre sont prévus Route de l'Eglise du point de propreté jusqu'à l'allée de chez Joly sous la responsabilité du SDE. Ils vont débuter début 2023. Des désagréments pour les riverains et des perturbations de la circulation routière sont à prévoir. Nous nous en excusons par avance.

EDITORIAL



Olivier GIRET
Maire

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

La fin d'année approche à grands pas. Après un automne morose où le pouvoir d'achat est sérieusement atteint par l'inflation, ces fêtes de fin d'année seront les bienvenues pour mettre un peu de baume au cœur.

Durant cette année 2022, le Conseil municipal s'est attaché à clore les dossiers en cours, la carte communale, la rénovation de l'appartement communal et l'achat de matériel destiné au bon fonctionnement du Lalano.

Le Conseil municipal et moi-même vous souhaitons d'excellentes fêtes de fin d'année.

INFO

Calendrier 2023 des collectes de sang à la Maison de la Communication de Lalanne-Trie : le jeudi 12 janvier, le vendredi 19 mai, le vendredi 18 août et le vendredi 17 novembre.

Les jeunes qui font 16 ans en 2022 doivent venir se faire recenser à la Mairie le mois de leur anniversaire.



Composteur du cimetière :

Comme nous vous l'avons annoncé précédemment, un espace a été mis en place à côté du composteur afin d'y déposer les pots en plastiques ou en terre qui seront à la disposition de chacun.

Fête locale :

Comme à l'accoutumée, notre Comité des fêtes a organisé une belle fête locale le 9 octobre 2022. Cette dernière a connu une belle affluence lors de la marche, de l'apéritif et du repas du soir animés par la banda les Gais Lurons et lors du bal animé par le groupe O'Positif, tout cela dans une sacrée ambiance. Le dimanche, la traditionnelle sérénade a également tenu toutes ses promesses.

Recensement des armes civiles :

Dans le bulletin municipal du 29 janvier 2022, nous vous informions de la future mise en place du Système d'Information sur les Armes (SIA), qui recense les détenteurs d'armes. Le SIA est ouvert aux détenteurs d'armes particuliers majeurs suivants :

- Personne ayant un permis de chasse ;
- Personne qui souhaite conserver une arme de catégorie C trouvée ou héritée, et qui n'a ni licence sportive, ni carte de collectionneur en cours de validité.

La création d'un compte SIA avant le 1^{er} juillet 2023 est obligatoire. À partir de l'ouverture de votre compte SIA, vous avez 6 mois pour compléter les informations relatives aux armes qui sont dans votre râtelier numérique provisoire. En cas de difficultés pour créer votre compte SIA, vous pouvez vous faire aider par votre armurier, dans un point d'accueil numérique en Préfecture, dans les agences France Services et sur rendez-vous à la Fédération de chasse.

Association « La Peyrère » :

L'association « La Peyrère », qui a pour but d'assurer la gestion des salles de la Maison de la Communication (salle polyvalente, cinéma et biens matériels), a tenu son assemblée générale le vendredi 21 octobre 2022. Mme Patricia Giret est reconduite au poste de Présidente.

Association « La Coustète » :

L'association « La Coustète », qui gère le cinéma « Le Lalano », a tenu son assemblée générale le samedi 10 décembre 2022. M. Julien Hermelin est reconduit au poste de Président.

Cérémonie des vœux :

La cérémonie des vœux de la commune est prévue le samedi 14 janvier 2023 à partir de 19h30. Vous allez recevoir l'invitation dans les jours prochains dans laquelle vous trouverez le programme et les modalités d'inscription. Réservez d'ores et déjà la date.

Le mot de la Commission administrative :

La Commission administrative, qui entre autres rédige les bulletins municipaux, vous souhaite de belles fêtes de fin d'année et vous présentent ses vœux les meilleurs pour 2023. Nous vous donnons rendez-vous au plus vite pour vous tenir informé du mieux possible de l'actualité de notre village.



Infos pratiques

Mairie :

Tél : 05-62-35-67-34

Courriel : commune-lalannetrie@orange.fr

Permanences : le mardi de **16h00 à 19h30**.

